



## La tragédie des harkis

---

- **Catégorie:** Conflits d'Afrique du Nord (1952 - 1964)
  - **Auteur:** Général de division François LESCEL - Président de la F.A.R.A.C
- 

16 mai 1962.

" Le ministre d'Etat demande au Haut-Commissaire rappeler que toutes initiatives individuelles tendant à installer métropole Français-musulmans sont strictement interdites. En aviser Urgence S.A.S. et commandants d'unité. " (Directives du Ministre d'Etat Louis Joxe, chargé des Affaires Algériennes à Christian Fouchet, Haut Commissaire de la République française en Algérie. 16 mai 1962 - Télégramme n° 125/I. G.A.A. Ultra secret/strict confidentiel.)

9 mai 2001. " A la suite de la réunion du Haut Conseil de la Mémoire Combattante présidé par le Président de la République et conformément à ses vœux, le gouvernement a décidé de rendre un hommage particulier aux anciens membres des forces supplétives qui ont combattu aux côtés de l'armée française durant la guerre d'Algérie... " (Premier alinéa de la lettre du Secrétaire d'Etat à la Défense chargé des Anciens Combattants aux préfets) Entre ces deux textes, 39 années se sont écoulées à quelques jours près.

Le premier texte est la preuve irréfutable de l'abandon à la vengeance du FLN, décidé au plus haut niveau de l'Etat, de ceux que l'on a pris l'habitude de désigner sous l'appellation générale de " Harkis " et de leurs familles, qui s'étaient engagés aux côtés de l'Armée française pendant la guerre d'Algérie.

Le second texte annonce, pour le 25 septembre prochain, l'hommage solennel de reconnaissance que la France rendra à la communauté des Harkis sous la forme :

- d'une cérémonie nationale d'inauguration d'une plaque dans la galerie de la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides à Paris à 10 heures.

- de plusieurs cérémonies en fin d'après-midi dans les départements où cette communauté est plus largement implantée [1] au cours desquelles une plaque identique sera également inaugurée. Sur ces plaques commémoratives, l'article 1er du texte de la loi du 11 juin 1994 sera gravé.

" La République française témoigne sa reconnaissance envers les rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés ou victimes de la captivité en Algérie pour les sacrifices qu'ils ont consentis "

## **GUERRE D'ALGÉRIE (1954-1962), L'ENGAGEMENT DES HARKIS**

Commençons par une définition. Sous le nom de "Harkis" on entend désormais toutes les catégories de forces supplétives musulmanes, appartenant aux Moghaznis, aux Groupes d'autodéfense (GAD), aux Groupes Mobiles de Sécurité (GMS). Les Harkis n'appartenaient donc pas à l'Armée française dans laquelle servaient d'autres Français musulmans engagés ou appelés (Tirailleurs, Spahis, etc.... ).

Le mot arabe " harki " désigne le membre d'une " harka " qui signifie " mouvement ".

Traditionnellement, en pays d'Islam, il s'agissait d'une milice levée par une autorité locale religieuse ou politique.

1er novembre 1954, c'est " la Toussaint Rouge", le début de la rébellion en différents points des trois départements français de l'Algérie d'alors, principalement dans celui de Constantine et plus spécialement dans le massif des Aurès. Face à ces premiers foyers de révolte, les unités françaises (Légionnaires, Parachutistes, Tirailleurs, Spahis,...) présentes en Algérie sont immédiatement engagées alors que de nombreuses autres unités sont encore en Indochine (chute de Dien Bien Phu, 7 mai 1954). Mais il apparaît que les forces du FLN [2] s'accroissent rapidement et étendent leurs actions sur l'ensemble du territoire algérien en portant par la terreur leur effort subversif dans les campagnes.

Malgré l'envoi de Métropole et d'Allemagne de nombreuses unités régulières puis le rappel de réservistes, il ne devient plus possible d'assurer la sécurité des villages (douars) les plus isolés, notamment en montagne. En janvier 1955, sont créés les GMPR (Groupes Mobiles de Protection Rurale qui deviennent quelques mois plus tard les GMS puis, en septembre de la même année, les Sections Administratives Spécialisées (SAS), destinées à couvrir l'ensemble des zones rurales, d'y développer l'administration, le soutien économique et sanitaire, l'instruction ... Ces SAS, au nombre total de 700, confiées à des officiers français assistés de quelques cadres et souvent leurs familles (médecins, assistantes sociales, instituteurs, techniciens agronomes... ) doivent assurer leur propre protection par une force de recrutement local, le maghzen comprenant de 30 à 50 moghaznis. Quelque 2000 villages sont organisés en autodéfense. Ainsi, les unités régulières peuvent-elles plus directement se consacrer à la lutte contre les bandes de l'ALN qui franchissent en plus grand nombre les frontières de la Tunisie (1955) puis du Maroc (1956).

Dernière étape de la montée en puissance des Harkis, le 8 février 1956. C'est la création d'une Harka dans chaque quartier d'Algérie. [3] Ces créations se font lentement en raison des réactions sanglantes du FLN contre les douars, la nuit. Pourtant, le nombre des Harkis passera progressivement de 28.000 à 60.000 de 1958 à 1960. Près de 7.000 d'entre eux, dont de nombreux rebelles ralliés, choisis parmi les meilleurs et les plus motivés, seront affectés à des Commandos de Chasse (un par secteur), commandés par des officiers français, armés et équipés comme les unités régulières, particulièrement efficaces contre les bandes de l'ALN.

Au total, selon un rapport adressé à l'ONU, les forces supplétives ont atteint plus de 200.000 personnes. [4]

Compte tenu de leurs indemnités dérisoires, tous ces supplétifs risquaient leur vie et les représailles du FLN sur leurs familles, non pas seulement parce qu'ils avaient choisi le camp de l'Algérie française ou au moins à partir du milieu de 1960 [5] celui d'une Algérie indépendante liée à la France et protégée par elle, mais plus encore parce qu'ils refusaient le système terroriste et totalitaire à parti unique que voulait imposer le FLN.

Ils avaient donc cru en la parole de la France, maintes fois exprimée dans différents discours aux échelons les plus élevés de l'Etat de 1955 à 1960.

Dans la suite de cet article nous emploierons indifféremment les termes Harkis et supplétifs.

### **LES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES DES ACCORDS D'EVIAN (18 MARS 1962)**

Ces accords consacrent à court terme l'indépendance de l'Algérie sous l'égide du FLN, qui remporte un succès diplomatique considérable dès lors que le gouvernement français veut mettre un terme à l'affaire algérienne dans les plus brefs délais et ce, malgré la victoire écrasante (dans tous les sens du terme) de son armée sur le terrain. En effet, à la fin de 1961, les barrages sur les frontières tunisienne et algérienne sont devenues tellement imperméables qu'ils interdisent les franchissements en renfort des bandes, condamnant celles qui restent encore implantées dans le djebel à l'asphyxie et à l'anéantissement. Le tournant de la guerre se produit en avril 1959 lorsque le général Challe lance les grandes opérations du plan qui porte son nom et depuis, le FLN interne ne cesse de s'affaiblir alors que celui de l'extérieur attend tranquillement que ce qu'il ne peut obtenir par l'affrontement armé et par le terrorisme contre les populations lui soit accordé par la négociation.

Et c'est vrai qu'au moment du cessez le feu qui suit dès le lendemain, deux clauses des accords d'Evian ont des conséquences dramatiques pour le million d'habitants de la communauté européenne, condamné à l'exode massif en quelques semaines, et pour tous les musulmans et leurs familles qui se sont engagés dans le camp de la France.

" L'armée française restera dans ses cantonnements et se tiendra à l'écart des problèmes internes de l'Algérie "

" L'ordre public sera assumé par une " force locale" ( autonome ) de 40.000 hommes. Cette force sera armée par la France, composée de soldats d'origine algérienne. " Par ces deux articles, le gouvernement français de l'époque signe l'abandon réel et immédiat de l'Algérie et l'arrêt de mort de tous ceux des Harkis qui ne pourront être sauvés en venant en France. Et effectivement, entre le 19 mars et le 2 juillet 1962, date de l'indépendance de l'Algérie, l'Armée française se regroupe, abandonnant le terrain à son adversaire ou à ce qu'il en reste, puis les bandes du FLN de Tunisie et du Maroc affluent et se répandent dans les villes, alors que la force locale est incapable de s'opposer à leurs premiers règlements de compte. Pire, une bonne partie des supplétifs engagés dans la force locale déserte vers le FLN, pensant ainsi se dédouaner en lui apportant ses armes et ses primes de départ alors que la vengeance sera seulement différée. [6]

Le 19 mars 1962 n'est donc pas un simple cessez le feu, une sorte d'armistice qui pourrait se comparer au 11 Novembre 1918 ou au 8 mai 1945 alors que ceux-ci mettaient fin à deux guerres mondiales au cours desquelles la France fut en partie ou totalement occupée.

Le 19 mars 1962 est, au contraire, le début d'un massacre sans précédent par abandon ou, selon la formule de Hélie de Saint-Marc, par " non assistance à personne en danger". [7]

Le 19 mars 1962 n'est pas pour la France un jour de joie qui mérite d'être commémoré, mais un jour de honte qui mérite d'être effacé.

## **LE CALVAIRE DES HARKIS**

En effet, dès cette date commence le calvaire des Harkis. Il revêt deux formes : en Algérie, les massacres systématiques avec un degré de cruauté inimaginable et, en France pendant de longues années, la mise à l'écart de la communauté harkie dans des conditions indignes.

## **MORTS DEUX FOIS**

Le massacre systématique des harkis peut alors commencer. Il est mené en deux temps.

Du 19 mars au 2 juillet 1962, les règlements de compte sont opérés avec une certaine retenue car tous les supplétifs n'ont pas rejoint leurs familles et sont encore dans une certaine mesure sous la protection des unités françaises. Dans les premières semaines, plusieurs d'entre elles s'efforcent de mettre à l'abri leurs Harkis et tentent même d'organiser leur passage en Métropole en dépit des directives de plus en plus strictes qui leur parviennent.

Et c'est là que prend place le texte " ultra secret " de Louis Joxe, Ministre d'Etat, rappelé en tête de cet article . Malgré cette interdiction, plusieurs centaines de Harkis sont néanmoins sauvés clandestinement. Mais l'on verra pourtant des scènes atroces, par exemple, celle que rapporte Pierre Montagnon dans La guerre d'Algérie, Pygmalion . Pierre Montagnon dans La guerre d'Algérie, Pygmalion [8].

Pour soulager leur conscience, de nombreux militaires d'active ont délibérément bravé les interdictions et c'est pourquoi ce même Louis Joxe récidive quelques jours plus tard dans sa directive du 23 mai 1962 adressée à Christian Fouchet, Haut-Commissaire de la République en Algérie. "Les nouvelles qui me parviennent sur les rapatriements prématurés des supplétifs indiquent l'existence de véritables réseaux tissés sur l'Algérie et la métropole et dont la partie algérienne a souvent pour origine un chef S.A.S.... Les supplétifs débarqués en métropole en dehors du plan général de rapatriement seront, en principe, renvoyés en Algérie... " Où chercher, sinon au plus haut niveau de l'Etat français, la responsabilité fondamentale des massacres des Harkis.

A partir du 2 juillet, date de l'indépendance algérienne, les harkis vont être systématiquement massacrés dans des conditions que l'on a peine à imaginer. Il n'y aura pas de limite à l'imagination des bourreaux. Pour leur faire payer "leur trahison ", il ne suffira plus de les égorger banalement ou, par exemple, de les faire sauter sur les champs de mines des barrages des frontières, il faudra les faire mourir deux fois par la torture la plus abominable.

De nombreux écrivains ont rapporté ces scènes d'atrocités qui montrent jusqu'où peut aller la cruauté humaine quand elle est activée par la haine et plus encore par la lâcheté. Car les plus prompts à torturer ne furent pas les vétérans de ALN, survivants des combats des djebels. Des scènes qui en rappellent d'autres à la Libération...

### **DE 80.000 À 150.000 MORTS ?**

Il est très difficile de faire une estimation crédible du nombre de personnes massacrées après le 19 mars 1962. Les chiffres varient du simple au double selon les systèmes de calcul. Il semble qu'ils doivent se situer dans une fourchette entre 80.000 et 150.000, malheureusement, sans doute, plus proches de la limite haute. On ne connaîtra jamais la vérité.

Pourtant, régulièrement, on a confirmation de l'ampleur des massacres à la découverte périodique de charniers de plusieurs dizaines de personnes, précisément à proximité de l'implantation d'anciennes SAS, que les autorités algériennes tentent de mettre sur le compte des militaires français comme si ceux-ci, non contents de les abandonner, avaient voulu en plus les faire disparaître !! On croit rêver.

### **LE REFUS DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE**

Ceux des Harkis qui ont eu la " chance " de pouvoir échapper aux représailles du FLN en parvenant en Métropole ne trouvent pas pour autant la réparation de leur engagement pour la France.

Ici encore, il est très difficile d'établir des chiffres afin de mesurer l'importance du droit à réparation pour les Harkis et leurs familles. Selon les chiffres établis par Maurice Faivre [9], l'un des meilleurs spécialistes en la matière, " 21.000 personnes ont été rapatriées en 1962, 15.000 en 1963 et 5340 en 1964-65. De 1965 à 1970, des négociations engagées par M. de Broglie permettent de recueillir 1330 prisonniers du FLN (plus leurs familles) alors qu'on en avait recensé 7.000 en 1963 et 24.000 en 1964 ". Selon d'autres sources, les anciens supplétifs (sans leurs familles) passés en France atteindraient un nombre compris entre 15.000 et 18.000, soit 10 % du total de ceux qui ont été assassinés par abandon.

Hélas, le martyre des Harkis ne s'est pas achevé pour autant. Il s'est poursuivi sous une autre forme : le refus de leur accorder le bénéfice de la solidarité nationale comme l'obtient tout citoyen français en difficulté majeure. Les premiers groupes de Harkis et leurs familles sont parqués dans deux camps militaires, dont il suffit de rechercher la position sur une carte pour constater qu'ils sont loin de tout et plus encore des rives de la Méditerranée, le camp du Larzac à partir du 26 mai 1962 et celui de Bourg-Lastic à partir du 19 juin. D'autres camps militaires sont ouverts à leur tour, Rivesaltes qui avait accueilli entre 1936 et 1939 les réfugiés espagnols et Saint-Maurice-l'Ardoise. Et, de fait, on n'accueille pas des citoyens français mais des "réfugiés" ! Cynique nuance. Puis, en janvier 1963, l'Elysée, d'où partent toujours les directives sur le sort des Harkis, décide de les disperser sur la totalité des départements. " Les préfets se débrouilleront ".

Si l'on veut avoir une idée de l'abandon dont sont victimes ces malheureux, il suffit de constater l'absence d'une véritable politique d'insertion nationale, et comme le rappelle Maurice Faivre (9) "en 37 ans en effet 15 ministres ou secrétaires d'état ont été successivement chargés du dossier. En survolant ces 37 années, il apparaît que 4 ou 5 politiques successives ont été mises en œuvre."

## **CONCLUSION**

Au terme de cette présentation de ce que nous avons appelé la tragédie des Harkis, alors que d'autres expressions sans doute plus conformes à l'ampleur du drame vécu se présentaient sous notre plume, nous voudrions éviter toute observation à caractère polémique, exercice particulièrement difficile à mesure que l'on fouille un tel dossier.

Le drame algérien est encore trop proche et les passions, hélas, sont loin d'être éteintes. Mais une chose apparaît sûre : l'ouverture progressive des archives sur une période dramatique de notre histoire permet déjà de mesurer l'ampleur du drame vécu sur place à la fin de la guerre d'Algérie par les Harkis. Les recherches à venir

montreront comment se répartissent les responsabilités, notamment celles, directes et indirectes, du gouvernement français de l'époque dans ce drame, celles du chef de l'état et celles de ses ministres. Un drame d'une dimension telle que certains n'hésitent pas à l'appeler génocide. Ces archives mettront aussi en évidence le lien direct qui existe entre les conditions d'accueil et d'insertion en France des Harkis, de leurs familles et de leurs descendance et la situation socio-économique, et toutes les conséquences qui en découlent, dans un grand nombre de cités suburbaines.

Il ne peut y avoir aucun doute, les Harkis furent tout simplement sacrifiés à la raison d'état

Alors, souhaitons que le geste de "reconnaissance" de la Nation qui aura lieu le 25 septembre prochain ne soit pas une simple cérémonie de quelques minutes avec de beaux discours et de belles gerbes de fleurs, mais qu'il soit enfin l'occasion pour nos concitoyens de prendre conscience de ce que fut la tragédie des Harkis et pour leurs dirigeants d'aller jusqu'au bout d'une démarche de réparation..

F.L., Farac-Info, Septembre 2001 [10]

#### **NOTES:**

[1] Départements des Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Bouches-du-Rhône, Doubs, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Lot-et-Garonne, Nord, Pyrénées-Orientales, Rhône, Var, Vaucluse.

[2] Front de Libération Nationale, organisation politico-militaire et principal mouvement indépendantiste dont dépend l'ALN (Armée de Libération Nationale)

[3] Pour lutter contre la rébellion, le territoire de l'Algérie avait été divisé en corps d'armée, divisions (généraux), secteurs (colonels), quartiers (comandants) et sous-quartiers (capitaines), auxquels étaient affectées des troupes dites de " secteur ". A l'échelon du Commandement en Chef, étaient conservées des unités endivisionnées (10e et 25e Divisions parachutistes (DP), 11e Division d'Infanterie (Légionnaires et Tirailleurs) et des commandos de l'Air et Marine,... dites de " réserve générale ".

[4] Harkis, 58.000 ; Moghasnis, 20.000 ; GMS, 15.000 ; GAD, 60.000 ; Elus, anciens combattants,... 50.000.

[5] Quand le discours du général de Gaulle évoluera progressivement vers " l'Algérie algérienne ".

[6] Trois solutions ont été proposées aux supplétifs :

- Engagement dans l'Armée française, mais les critères sont tellement restrictifs (célibat, alors que les harkis sont mariés en quasi-totalité, aptitude physique modulable à volonté...) que cette voie est rapidement tarie.
- Retour au village avec une prime
- Contrat civil d'attente de 6 mois. 90 % choisissent le retour, confiants dans la

promesse de pardon du FLN. Le drame qui suivit a montré la valeur de cette promesse cynique.

[7] HELIE de SAINT-MARC avec LAURENT BECCARIA, Les champs de braise, Paris, Perrin, 1995. voir notamment les pages 289 à 292.

[8] Page 392, note 6. " Le Maghzen de la S.A.S. des Beni Béchir, une dizaine de kilomètres au sud de Philippeville, a réussi à embarquer sur un navire s'apprêtant à appareiller à destination de la France. La quarantaine d'hommes qui le compose sait quel salut représente cet embarquement. Dans peu de temps l'ancre sera levée et ils seront sauvés. Un capitaine de l'A.L.N. a repéré les harkis. Il leur ordonne de débarquer ce que, bien évidemment, ils refusent. Il alerte alors le Corps d'Armée de Constantine commandé par le général DUCOURNAU. Peu après l'ordre tombe : " Faire débarquer les harkis des Beni Bechir. " Agrippés au bastingage, à tout ce qui se présente, les malheureux implorèrent les soldats français... " Peu après, tombés dans les mains de l'A.L.N., ils seront exécutés sur la place Marquet à quelques centaines de mètres de ce navire dont l'armée française les a chassés. "

[9] Revue de la Saint-Cyrienne, Le Casoar, avril 2001.

[10] BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE:  
ALLAIS (Maurice), L'Algérie d'Evian, L'Esprit nouveau, 1962. Cercle pour la défense des combattants d'AFN, Mémoire et vérité des combattants d'Afrique française du Nord, 2000. Sélection d'articles, de thème d'analyse et de documents.  
COINTET (Michèle), De Gaulle et l'Algérie française, Perrin, 1995.  
FAIVRE (Maurice), Les archives inédites de la politique algérienne, L'Harmattan, 2000.  
FAIVRE (Maurice), Les combattants musulmans de la guerre d'Algérie, L'Harmattan, 1996.  
HAMOUMOU (Mohand), Et ils sont devenus harkis, Fayard, 1993.  
LEMIRE (Olivier), Histoire militaire de la guerre d'Algérie, Alban Michel  
MATHIAS (Grégor), Les SAS, entre idéal et réalité, L'Harmattan, 1998.  
MAYER (René), Algérie : mémoire déracinée, L'Harmattan, 2000.  
MELIANI (Abd El Aziz), La France honteuse, le drame des Harkis, Perrin.  
MONNERET (Jean), la phase finale de la guerre d'Algérie, L'Harmattan, 2001.  
MONTAGNON (Pierre), La guerre d'Algérie, Pygmalion.  
SAINT-MARC (Hélie de), Les champs de braise, Perrin, 1995.  
SAINT-MARC (Hélie de), Les sentinelles du soir, Les arènes, 1995.